

régions du Nord-Ouest du Québec; l'Accord fédéral-provincial Canada-Québec concernant le développement des zones spéciales, qui porte sur le développement dans les régions de Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles — Port-Cartier et dans la région du nouvel aéroport international de Montréal; enfin, depuis mars 1974, l'Office administre l'Entente-cadre de développement Québec qui remplacera les autres ententes fédérales de développement lorsque celles-ci viendront à échéance.

Le Conseil économique de l'Ontario, formé à l'origine par un décret du conseil en 1962, a été établi par une loi en 1968. C'est un organisme qui permet à des représentants d'une large gamme de spécialités de partager leurs connaissances et leur expérience relativement aux questions économiques et sociale, de faire effectuer des recherches et de formuler des recommandations en matière de politiques à l'intention des secteurs public et privé. A l'heure actuelle, 21 citoyens de l'Ontario siègent au Conseil et représentent le monde des affaires, de la finance, du travail, de l'agriculture et des universités. Chaque membre offre ses services gracieusement pendant une période d'un, deux ou trois ans. Le Conseil se réunit au moins cinq fois par an, généralement à Toronto, mais des réunions se tiennent à l'occasion dans d'autres centres de l'Ontario. Un personnel permanent du Conseil s'acquitte de tâches précises et surveille l'élaboration et l'administration de projets qu'on confie à des experts-conseil. Les domaines d'étude sont déterminés à la suite de consultations et de discussions avec les secteurs public et privé.

Le Conseil est un organe indépendant. Les résultats de ses travaux sont mis à la disposition du gouvernement et du public; des rapports récents portent sur les politiques économiques, environnementales, sociales et municipales de l'Ontario. Le Conseil travaille en collaboration avec le Conseil économique du Canada.

9.5.2 Recherche industrielle

Des organismes de recherche industrielle sans but lucratif ont été établis par les administrations provinciales afin d'aider l'industrie à résoudre des problèmes techniques et de mettre en valeur les ressources provinciales. Ces organismes participent activement à l'innovation industrielle. Grâce à leur association fréquente avec les universités, ils servent également à canaliser les installations et les besoins de l'industrie et des universités en matière de R.-D.

Le tableau 9.13 indique le mode de financement de chacun de ces organismes en 1971. La proportion des fonds provenant de diverses sources est fonction tant des responsabilités particulières attribuées à chaque organisme par les diverses administrations provinciales que du milieu industriel qui diffère d'une province à l'autre. En 1971, le Centre de recherche industrielle du Québec a reçu tous ses fonds de l'administration provinciale, principalement parce qu'il n'était qu'à ses débuts; on prévoit pour l'avenir une plus grande diversification des sources. Le Conseil de recherches de l'Alberta reçoit de la province une somme énorme sous forme de subsides et de subventions en raison de la charge importante de travail qu'il effectue pour le compte des ministères provinciaux. La place prédominante qu'occupent les contrats accordés à l'industrie en Ontario et, dans une moindre mesure, en Colombie-Britannique, reflète en partie le climat industriel favorable qui règne dans ces deux provinces. Les subventions et les subsides versés par les administrations provinciales constituent la principale source de fonds pour tous les instituts, sauf pour ceux qui sont situés en Ontario et en Colombie-Britannique, intervenant pour 60% du total en 1971. La deuxième source de fonds est représentée par les contrats adjudgés à l'entreprise privée (20% du total en 1971). En dernier lieu, 14% des fonds provenaient de l'administration fédérale, presque entièrement sous forme de contrats.

La recherche et le développement ne constituent pas les seules activités des instituts provinciaux, bien qu'ils interviennent pour la plus forte proportion des dépenses courantes intra-muros. Ils figuraient pour 54% des dépenses en 1971 et 56% en 1972. Compte tenu du fait que l'objectif des instituts est d'assurer des services à l'industrie, les activités telles que les enquêtes sur les ressources, les analyses et les tests et le génie industriel, ainsi que les services de bibliothèque et d'information technique, représentaient une proportion relativement importante de leurs dépenses.

La Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse a été créée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1946 afin de fournir à l'industrie et au gouvernement une aide scientifique